



Respect de l'autorité parental partagé

Par **Stephan31**, le **28/05/2008** à **23:34**

Bonjour,

Tout d'abord permettez moi de me presenter,Je suis un homme de trente ans séparé depuis 4 ans environ de la mere de mon petit garçon de 7 ans.

J'ai un souci récurrent au niveaux du respect de l'autorité parental partagé qui nous lies mon ex compagne et moi, par jugement du tribunal des affaires familiales de Castres. En effet depuis notre séparation celle-ci prend tout un tas de décisions concernant l'éducation de notre fils,ses loisirs,ses soins sans jamais m'avertir ni me consulter. Les deux dernieres que je trouve quand meme relativement grave etant l'une le suivi depuis deux ans de mon fils a la guidance infantile pour des raisons qui me sont encore inconnu (j'ai un rendez vous avec son educateur qui as ete tout surpris d'apprendre que mon fils avait un pere)et le bapteme avec tout les choix que cela comporte (religion, parrain ,marraine) dont j'ai été totalement exclu et pour lesquelles je ne suis pas du tout d'accord (malheureusement cela a été fait sans m'avertir).Ma question est la suivante...que faire pour faire respecter ce droit? (sachant que je prend mon fils avec régularité, que je regle ma pension regulierement et rubis sur l'ongle et que je suis a mon grand dam toujours prêts a un arrangements pour le bien de mon fils)Quel sont mes recours et a qui m'adresser?Il y a deja eu 7 plaintes pour non representation d'enfant lors de mon droit de visite et je passe sur les insultes colorées et gestes d'amertumes de sa part...Je dois avouer que je commence a desesperer de la justice.

Merci de votre reponse

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **16:55**

bonjour,

est ce que ce qui suit pourrait vous aider :

http://www.lemoneymag.fr/v4/fiche/s_Fiche_v4/0,5382,13620,00.html

cordialement,